

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **30 mars 2009**

Décision n° **B-2009-0707**

commune (s) : Corbas

objet : Acquisition, en vue du classement dans le domaine public de voirie, d'une parcelle de terrain nu située à l'angle de la rue de l'Aviation et du chemin de Grange Blanche et appartenant à M. Robert Alpanes

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier - Pôle opérationnel

Rapporteur : Monsieur Barral

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : 23 mars 2009

Compte-rendu affiché le : 31 mars 2009

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Elmalan, MM. Buna, Charrier, Mme Vullien, MM. Crimier, Philip, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R, Bouju, Blein, Vesco, Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Imbert A, Lebuhotel, Sangalli.

Absents excusés : Mme Guillemot (pouvoir à Mme Pédrini), MM. Kimelfeld (pouvoir à Mme Gelas), Desseigne, Crédoz, Mme Frih (pouvoir à M. Blein), M. David G..

Absents non excusés : MM. Daclin, Calvel, Barge, Mmes Dognin-Sauze, Peytavin.

Bureau du 30 mars 2009

Décision n° B-2009-0707

commune (s) : Corbas

objet : **Acquisition, en vue du classement dans le domaine public de voirie, d'une parcelle de terrain nu située à l'angle de la rue de l'Aviation et du chemin de Grange Blanche et appartenant à M. Robert Alpanes**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier - Pôle opérationnel

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 19 mars 2009, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2008-0006 en date du 25 avril 2008, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.1.

La Communauté urbaine se propose d'acquérir une parcelle de terrain nu, libre de toute location ou occupation, située à l'angle de la rue de l'Aviation et du chemin de Grange Blanche à Corbas et appartenant à monsieur Robert Alpanes.

Il s'agit d'une parcelle de terrain d'une superficie de 224 mètres carrés, cadastrée sous le numéro 30 de la section BM, aménagée en trottoir et destinée à être classée dans le domaine public de voirie.

Aux termes du compromis qui est présenté au Bureau, monsieur Robert Alpanes céderait le bien en cause, libre de toute location ou occupation, à titre purement gratuit ;

Vu ledit compromis ;

DECIDE

1° - Approuve le compromis qui lui est soumis concernant l'acquisition d'une parcelle de terrain nu, libre de toute location ou occupation, située à l'angle de la rue de l'Aviation et du chemin de Grange Blanche à Corbas et appartenant à monsieur Robert Alpanes.

2° - Autorise monsieur le président à le signer ainsi que l'acte authentique à intervenir.

3° - La dépense correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme complémentaire n° 1627 individualisée le 12 janvier 2009 pour un montant de 1 000 000 € en dépenses.

4° - Cette acquisition gratuite fera l'objet des mouvements comptables suivants :

- pour ordre, en dépenses : compte 211 200 - fonction 822 et en recettes : compte 132 800 - fonction 822 - exercice 2009,

- en dépenses réelles : compte 211 200 - fonction 822, à hauteur de 800 € pour les frais d'actes notariés.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 31 mars 2009.